

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE
APPROCHE INTÉGRÉE DE LA SÉCURITÉ, DE LA SÛRETÉ
ET DES SERVICES LORS DES MATCHES DE FOOTBALL ET
AUTRES MANIFESTATIONS SPORTIVES (STCE n° 218)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 2 novembre 2023

T-S4(2023)30

**Quatrième réunion du
Comité sur la sécurité et la sûreté
des événements sportifs (T-S4)**

Convention de Saint-Denis (STCE n° 218)

18-19 octobre 2023

LISTE DE DÉCISIONS

Lors de sa quatrième réunion, tenue à Strasbourg les 18 et 19 octobre 2023, le Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs, de la Convention de Saint-Denis (« T-S4 » ou « Comité de Saint-Denis ») :

1. Adopte l'ordre du jour de la réunion, avec un nouveau point sur les « interdictions collectives de voyager à l'encontre des supporters visiteurs », tel qu'il figure dans le document T-S4(2023)21rev ;
2. Prend note de la grande importance du 4e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (16-17 mai 2023, Reykjavik, Islande) et de l'adoption de la Déclaration ; souligne l'importance du sport pour atteindre les objectifs et les priorités qui y sont fixés ; et demande que le secteur du sport soit doté des ressources financières et humaines nécessaires pour les années à venir ;
3. Adopte à l'unanimité la version révisée de son règlement intérieur, tel qu'il figure dans le document T-S4 (2021)14 rev5 ;
4. Procède à l'élection pour le poste de Président du Groupe consultatif sur les questions juridiques et normatives (T-S4 LI) et élit İnanç Özçakmak, chef de la délégation turque et directeur général adjoint de la Direction générale des organisations internationales et des relations extérieures, du ministère de la jeunesse et des sports, Türkiye ;
5. Se félicite du succès de la 2e réunion du réseau des magistrats chargés du sport (MARS), qui s'est tenue à Paris les 18 et 19 septembre 2023; et charge le Secrétariat d'assurer la liaison avec ce réseau et d'apporter de nouveaux sujets pertinents d'intérêt commun pour discussion future ;
6. Prend note des résultats de la réunion annuelle du Conseil de direction de l'APES, qui s'est tenue les 8 et 9 juin 2023, et confirme sa volonté de continuer à travailler avec l'APES et d'autres secteurs conventionnels dans des domaines d'intérêt commun, en vue d'une plus grande intégrité du sport ;
7. Se félicite de la [Déclaration du Comité des Ministres sur l'intégrité dans le sport](#), adoptée le 27 septembre 2023, qui invite notamment les Etats membres à ratifier et à mettre en œuvre la Convention de Saint-Denis ;
8. Se félicite de la création du Réseau des correspondants nationaux des autorités de police du Conseil de l'Europe (également connu sous le nom de « Réseau police ») et des conclusions de sa première conférence annuelle, qui s'est tenue à Strasbourg les 24 et 25 mai 2023 ;
9. Approuve le programme actualisé de visites de suivi pour la période 2023-2025, tel que proposé par le Groupe consultatif sur le suivi (T-S4 MON) ;

10. Prend note des mesures correctives adoptées par l'UEFA et la France, à la suite des incidents de la finale 2022 de l'UEFA Champions League (Stade de France, Saint-Denis, 28 mai);
11. Adopte le rapport annuel de suivi 2022 et convient d'améliorer le prochain questionnaire, dans le but de faciliter et de clarifier les réponses ; et charge le Secrétariat de lancer dans les prochaines semaines le questionnaire pour l'année 2023 ou saison 2022/2023 ;
12. Convient d'élargir le spectre des parties prenantes avec lesquelles il pourra travailler à l'avenir, telles que les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et les journalistes sportifs, en confiant au Secrétariat la tâche d'établir des contacts avec les organisations respectives ;
13. Invite les délégations à réexaminer leur participation aux Groupes consultatifs et à augmenter, le cas échéant, leur niveau de participation, en nommant des experts nationaux ;
14. Prend note de l'évolution récente des cadres législatifs, réglementaires, administratifs et institutionnels au niveau national et demande aux délégations de mettre régulièrement à jour leurs profils de pays ;
15. Prend note de la mise à jour des projets pilotes français sur d'usage encadré d'engins pyrotechniques dans les stades et sur les tribunes debout, ainsi que de l'expérience d'autres pays ;
16. Prend note des travaux menés par le Programme mondial des Nations Unies pour le sport, et charge le Secrétariat de continuer à le suivre ;
17. Prend note du rôle et des activités de la FIFPRO, notamment son dernier rapport sur la sécurité au travail des joueurs de football, et de son intention de demander le statut d'observateur au Comité ;
18. Souligne l'importance du projet conjoint UE-Conseil de l'Europe « Balance S4 – Renforcer les piliers de la sécurité et des services de la Convention de Saint-Denis », et confie au Secrétariat la tâche de partager les détails dès que possible ;
19. Prend note de l'état d'avancement du projet conjoint sur la lutte contre le discours de haine dans le sport ;
20. Prend note des conclusions présentées par la société Signify sur la dimension et l'impact du discours de haine en ligne associé au sport;
21. Prend note de l'état d'avancement du projet conjoint « All in Plus – Promouvoir l'égalité de genre dans le sport » ;
22. Prend note des conclusions du projet de l'Université de Lodz (Pologne) intitulé « Safe Stadium - Integrated large sports facilities protection system supporting the CBRN security of mass events », financé par l'Union européenne ; et

charge le Secrétariat d'assurer le suivi de ce projet et de ses réalisations, en vue de rédiger à terme une recommandation T-S4 sur ce sujet ;

23. Prend note de l'état d'avancement du phénomène de l'utilisation illégale des engins pyrotechniques lors des événements sportifs ; et charge le Groupe consultatif sur la coopération internationale de distribuer un questionnaire et de présenter les résultats à la prochaine réunion ;
24. Prend note de l'état d'avancement de l'utilisation des interdictions de voyager collectives à l'encontre des supporters visiteurs ; et charge le Groupe consultatif sur les questions juridiques et normatives de faire une évaluation de la situation actuelle à cet égard et de présenter un rapport avec des propositions à la prochaine réunion, afin de veiller à ce que ces mesures soient utilisées de manière légitime et proportionnée ;
25. Se félicite du lancement récent des versions polonaise et portugaise du cours de formation en ligne gratuit sur la Convention de Saint-Denis ; et charge le Secrétariat de partager les plans de communication polonais et portugais avec les délégations ;
26. Se félicite de la publication de la boîte à outils de 16 fiches d'information sur la Convention de Saint-Denis ; et invite les délégations nationales à prendre contact avec le Secrétariat en vue de la traduire dans d'autres langues ;
27. Convient de tenir sa cinquième réunion plénière à Strasbourg, en personne, les 17-18 avril 2024 (à confirmer).